

ARRÊTÉ DU MAIRE N°T072-2026**Portant réglementation temporaire de circulation et d'occupation du domaine public,
Place Bel Air, en agglomération**

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande en date du 01 juin 2026 de Monsieur OBERT Guillaume, habitant place Bel Air, pour la fête des voisins,

Considérant que pendant cette fête, il y a lieu de réglementer la circulation et l'occupation du domaine public de manière à prévenir tout risque d'accident,

ARRETE

ARTICLE 1 : La place Bel Air sera fermée à la circulation pendant la durée de la manifestation (de l'angle place Bel Air / route de BRINDAS, devant le 10 Bis place Bel air jusqu'au 9 place bel air)

ARTICLE 2 : Cette autorisation est valable le vendredi 12 juin 2026 de 18h30 à 22h30.

Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

ARTICLE 3 : Monsieur OBERT Guillaume est chargé de la mise en place de la signalisation réglementaire aux abords de la manifestation.

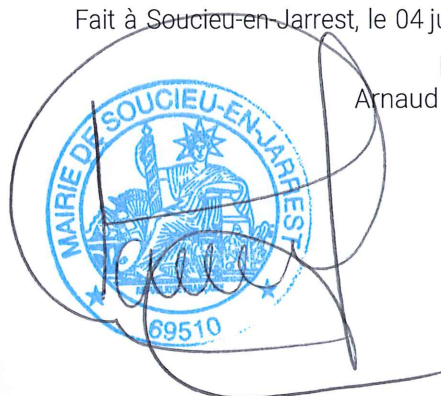
ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, Monsieur OBERT Guillaume, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à Monsieur OBERT Guillaume

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 04 juin 2026

le Maire,
Arnaud SAVOIE



Publié le : 04/06/26.